

L'AFFAIRE / Le jeune espoir du centre de formation de l'OM est interdit de jouer en France, au pire jusqu'au 13 décembre

Sénah Mango pris au piège

Par Thierry Muratelle

tmuratelle@laprovence-presse.fr

Révélee dans son édition d'hier par *La Provence*, l'interdiction faite par la Fédération française de football à Sénah Mango de bénéficier d'une licence pour évoluer en France, décision entérinée par la commission d'appel de la LFP, mardi, prend une nouvelle tournure.

Une fois de plus, l'affaire met en lumière le manque d'harmonisation entre, d'un côté, les textes et règlements sportifs et, de l'autre, les juridictions civiles. Ce n'est pas une première. Aujourd'hui, l'un des espoirs de l'OM, un jeune Togolais de 17 ans, est pris au piège, prisonnier d'un

Une fois de plus, l'affaire souligne le manque d'harmonisation entre les règlements sportifs et les textes de la justice civile.



► Sénah Mango, à droite sur ce document, regardait droit devant après avoir disputé son premier match avec l'équipe première, au mois de juillet 2008. La qualification du défenseur international togolais est suspendue en France.

PHOTO FRANCK PENNANT

LE RÈGLEMENT

► L'article 19 du statut et du transfert des joueurs de la Fifa est le suivant :

1. En principe, le transfert international d'un joueur ne sera autorisé que si le joueur est âgé de 18 ans au moins.
2. Les trois dérogations suivantes s'appliquent :
 - a) Si les parents du joueur s'installent dans le pays du club, pour des raisons étrangères au football ;
 - b) Si le transfert a lieu à l'intérieur de l'UE ou a au sein de l'espace économique européen, pour les joueurs âgés de 16 à 18 ans. (...). Le club est tenu d'offrir un encadrement adéquat (hébergement dans une famille d'accueil ou dans le centre du club...).
 - c) Si le joueur vit tout au plus à 50 km d'une frontière, la distance maximale entre le domicile du joueur et le club doit être de 100 km.

imbroglio juridique et ne peut exercer sa passion. Du moins pas complètement. Car si sa qualification sur le territoire français est suspendue, le joueur est autorisé à évoluer avec la sélection togolaise.

Quel est le problème ? Simple et complexe à la fois.

Né le 13 décembre 1991, Sénah Mango a obtenu, voilà deux ans, une licence à l'OM dans les catégories de jeunes. Au terme de cette première saison, il est sacré champion de France des 16 ans au Touquet, contre le PSG (1-0). Les

instances s'aperçoivent d'une bourde administrative. Selon l'article 19 du règlement du statut et du transfert des joueurs, un joueur entre 15 et 18 ans ne peut jouir d'une licence pour évoluer dans un championnat national si ses parents n'habitent pas avec lui sur le territoire concerné. Ce n'est pas le cas de Sénah. Le principe retenu entend protéger les jeunes ressortissants étrangers et éviter les dérives de la délocalisation précoce des enfants, le risque d'abandon si les conditions réunies pour devenir

footballeur professionnel ne sont pas réunies. Plusieurs cas similaires ont attiré l'attention de l'instance internationale qui tente de remédier à ce problème. "Le texte se heurte au principe du droit communautaire, s'insurge M^e Michel Pautot, l'avocat du joueur (voir par ailleurs). Son application ne permet pas à une autorité sportive d'établir des règles ou de prendre des décisions qui y soient contraires."

Le joueur signe un contrat fédéral la saison dernière, mais lorsque le dossier arrive sur le

bureau de la commission de la préformation à la FFF, celle-ci le rejette en s'appuyant sur les textes régis par l'institution internationale.

Depuis six mois, le défenseur a disparu des feuilles de matches des rencontres de CFA 2 ou des 18 ans nationaux. En juin 2008, il avait entamé la préparation de début de saison avec le groupe professionnel et avait même disputé quelques minutes du premier match amical contre Istres. Mardi, la commission d'appel de la LFP a donc entériné la décision de la FFF, mal-

gré une demande de conciliation préconisant l'aspect humain. "Je suis gêné pour le joueur, car il n'est pas question de freiner son élan ni d'entraver sa carrière, affirme Alain Porcu, président de la Ligue de Méditerranée (voir par ailleurs). Mais il y a des textes et nous devons nous y conformer."

Le principe dit de "primauté du droit communautaire", consacré par la Cour de Justice des Communautés européennes dans l'arrêt Costa Enel du 15 juillet 1964 apparaît pourtant prédominant. Il

implique le transfert d'attribution des États membres à la Communauté européenne : "Il entraîne une limitation définitive de leurs droits souverains contre laquelle ne saurait prévaloir un acte unilatéral incompatible avec la notion de Communauté", précise M^e Pautot. Ce principe a été réaffirmé par l'arrêt Simmenthal du 9 mars 1978.

Sénah Mango est au cœur d'un conflit juridique. Sauf décision judiciaire contraire, sa licence lui sera délivrée le 13 décembre 2009, jour de ses 18 ans. ■

LA COLÈRE

de M^e Michel Pautot



PHOTO SERGE ASSIER

"C'EST DE LA DISCRIMINATION"

L'avocat du joueur parle d'atteinte aux droits de l'homme et songe à demander audience à Rama Yade.

me l'application des arrêts Malaja sur la libre circulation des joueurs. M. Mango bénéficie d'un contrat de travail, délivré par l'OM, et d'un titre de séjour en bonne et due forme. Malgré cela, on le prive de travail. C'est proprement scandaleux. Mon client n'a pas à subir les carences des institutions sportives. C'est de la discrimination, une atteinte au droit du travail et aux droits de l'homme.

"Que personne ne s'étonne si les clubs étrangers pillent régulièrement nos centres de formation. Les autorités françaises favorisent la fuite des talents. Je vais demander une audience à Mme Rama Yade, nouvelle secrétaire d'État aux Sports et spécialiste des Droits de l'Homme." ■

T.M.

M^e Michel Pautot, avocat marseillais et défenseur des intérêts du joueur, a appris la nouvelle dans *La Provence* : "J'avais demandé un report de l'audience car Sénah Mango était avec sa sélection. Elle n'a pas été retenue, mais je n'ai pas encore reçu la notification."

L'avocat présente ses arguments : "Nous avions demandé l'application des accords de Cotonou, car le Togo en est signataire, tout com-

L'EXPLICATION

d'Alain Porcu



PHOTO JEAN-ÉRIC ELY

"LA FIFA EST TRÈS TRÈS STRICTE"

Le président de la Ligue de la Méditerranée reconnaît une erreur de ses services et met en avant les textes.

Alain Porcu, le président de la Ligue de la Méditerranée décharge la Fédération française de football de toute responsabilité : "Si faute il y a, elle doit être créditée à la Ligue de la Méditerranée qui a délivré la licence et n'aurait pas dû. J'ai remonté les bretelles à mes services, mais quand vous avez plusieurs dizaines de milliers de licences à valider, en l'espace de quelques semaines, vous pouvez passer à côté d'un détail

T.M.

LE RESTE DE L'ACTUALITÉ

COUPE DES CONFÉDÉRATIONS : L'EXPLOIT DES ÉTATS-UNIS !

Les États-Unis ont créé une énorme surprise en dominant l'Espagne (2-0), vaincu 35 matches, pour se qualifier pour la finale de la compétition, à Bloemfontein, en Afrique du Sud. Les exploits du gardien Tim Howard, qui évolue à Everton, conjugués aux deux buts de Jozy Altidor (27) et Clint Dempsey (74) permettent aux Américains, d'atteindre pour la première fois de leur histoire la finale d'un grand tournoi.

Pour le titre, les États-Unis seront opposés au vainqueur de la deuxième demi-finale qui doit opposer aujourd'hui à Johannesburg le Brésil à l'Afrique du Sud (20h30, Eurosport).

LE REAL MADRID SONGE À BENZEMA

Karim Benzema est l'objectif N.1 du Real Madrid à la place de David Villa (Valence), désormais "écarté" par le club, affirme le journal espagnol Marca mercredi. "Rien n'est impossible et si nous recevons une belle offre nous ne fermerons la porte à personne", a assuré à Marca Bernard Lacombe, conseiller du président de Lyon Jean-Michel Aulas. Le président du Real, Florentino Perez, a rencontré deux fois l'agent de l'international français, à Madrid puis à Genève, indique le quotidien sportif. L'OL, qui poursuit les négociations concernant l'arrivée de Lisandro Lopez (Porto) a précisé hier qu'aucune négociation n'était engagée avec le club espagnol.

MERCATO : LES DERNIÈRES INFOS

Monaco : Fabian Bolivar reste à l'International Le défenseur central brésilien de Monaco s'est définitivement engagé avec le club brésilien de l'International Porto Alegre, où il était prêté. Emir Spahic tout près de Montpellier Le défenseur international bosniaque Emir Spahic (28 ans), qui évolue au Lokomotiv Moscou (Russie), devrait signer à Montpellier. Halilhodzic prêt à quitter la Côte d'Ivoire Vahid Halilhodzic est sur le point de quitter son poste de sélectionneur de la Côte d'Ivoire. Il a informé les responsables de la Fédération d'un éventuel départ pour l'Angleterre où il serait en contact "très avancés" avec Portsmouth.

A SUIVRE AUJOURD'HUI SUR OMtv

Spécial rétrospective

- > 18h00 : Rétrospective - Grenoble/OM 13^{ème} journée de L1
- Direct d'avant-match
- Résumé de match
- L'après-match
- Décrassage

Retrouvez le meilleur d'OMtv sur OMtv online